



# La Collection du Plan

Le Plan est depuis toujours un carrefour. Il publie ses propres travaux d'éclairage et doit aussi relayer des idées extérieures, librement portées par leurs auteurs. C'est l'esprit de la Collection du Plan, avec une contribution d'Hugo Biolley, plus jeune maire de France : fort de son expérience de terrain, il propose des réformes ambitieuses et concrètes pour une politique de la ruralité qui évite des décisions publiques émiettées et déconnectées des besoins.

**CLÉMENT BEAUNE**

HAUT-COMMISSAIRE À LA STRATÉGIE ET AU PLAN

JANVIER  
2026  
N°13



## Planification et ruralité, une histoire de confiance

**HUGO BIOLLEY**  
MAIRE DE VINZIEUX

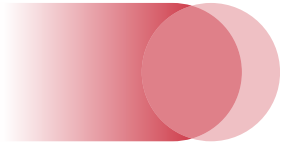
### LA FRANCE SOUFFRE D'UNE FRACTURE TERRITORIALE

La fracture territoriale est en France une réalité que nous peinons à regarder en face, douze ans après la publication de *La France périphérique* par Christophe Guilluy<sup>1</sup>. Pourtant, elle est là. En 2018, le mouvement des Gilets jaunes a montré la puissance de la contestation, avec des mobilisations et des affluences records dans les petites et les moyennes villes. Les Gilets jaunes, ce n'est pas Paris. C'est Châtelleraut, Vierzon, Lodève, Béziers, Saint-Gaudens ou Saint-Quentin. C'est « la France des sous-préfectures ».

Dans les villages, c'est le sentiment d'abandon qui domine. Loin des réalités médiatiques ou politiques, les ruraux se sentent mal représentés, que ce soit dans les médias (51 % se sentent mal représentés à la télévision, 56 % dans la presse nationale), au gouvernement (68 %) et même au Sénat, chambre des territoires (61 %)<sup>2</sup>. Ces chiffres, toujours hauts, traduisent un sentiment d'abandon et de déconnexion qui dépasse le simple désamour démocratique.

1. Guilluy C. (2014), *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion.

2. Guerra T., Guilbaud Demaison C., Llorca R. et Nervaux L. de (2025), *Paroles de campagne. Réalités et imaginaires de la ruralité française, étude, associations Destin Commun, Bouge ton Coq, InSite et Rura*, juin.



3. Insee (2021), *La France et ses territoires. Édition 2021*, coll. « Insee Références », avril.

**Dans la ruralité, entre les petites villes et les grands champs se joue une transformation brutale des modes de production et des services publics.** Le match des gagnants contre les perdants de la mondialisation se solde par une disproportion de moyens, à l'avantage des zones densément peuplées et au détriment des espaces agricoles. Pourtant, 88 % des communes françaises sont rurales et 33 % de la population française y vit<sup>3</sup>. Sous-estimer cette réalité, c'est oublier la fonction nourricière, paysagère et patrimoniale de la ruralité.

**La ruralité est aussi une diversité qui se sent standardisée et caricaturée.** Ma région Auvergne-Rhône-Alpes alterne des territoires peu denses et très denses, des aires d'habitat ou de tourisme, des zones de production et de consommation où les enjeux sont très différents. L'agriculture n'est pas la même dans les montagnes ardéchoises et dans les plaines de l'Ain. La démographie des banlieues lyonnaises et du plateau ardéchois non plus. L'artificialisation des sols au bord du lac Léman et dans le Massif central encore moins.

La question de la diversité des territoires est posée. **La « France des champs » est une réalité éclatée**, sous la forme d'une diversité d'enjeux géographiques, démographiques et politiques que nous rappelle Magali Talandier dans son étude sur les typologies des ruralités<sup>4</sup>.

4. Talandier M. et Acadie (2023), *Étude sur la diversité des ruralités. « Typologies et trajectoires des territoires »*, rapport, Agence nationale de la cohésion des territoires, février.

Mais, au-delà des chiffres, **ma conviction d' élu local est que nous avons besoin de penser la faible densité.** Comment remettre des services publics en ruralité quand le bassin de population desservi compte seulement quelques milliers d'usagers et s'étend sur des dizaines de kilomètres carrés ? Comment y implanter et pérenniser des crèches, des écoles, des gymnases ou des hôpitaux ?

À l'instar de la politique de la ville, construite et perfectionnée depuis déjà cinquante ans pour des quartiers très denses, **la politique de la ruralité nécessite un coup de projecteur, une organisation et des moyens.**

Cette nouvelle politique de la ruralité devra s'accompagner d'une **réadaptation de la structure publique locale.** Autrement dit, elle ne pourra voir le jour et fonctionner que si on clarifie certains éléments de la **décentralisation** – y compris via un acte de déconcentration – afin d'instaurer un **nouveau rapport de confiance et de coopération, tant sur les moyens d'agir que sur la manière de travailler ensemble.**

## PENSER LA FAIBLE DENSITÉ EN PRENANT MODÈLE SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'idée de cet article m'est venue après une réunion du **comité de pilotage de la politique de la ville**. Tous les acteurs compétents étaient présents autour de la table : la mairie (collectivité territoriale, acteur et financeur), l'État (financeur), des financeurs privés, des associations ou autres structures porteuses de projets. Guidés par une vision d'ensemble, tous se trouvaient réunis autour du préfet et du maire pour dresser le bilan des actions de l'année et pour s'accorder sur les modalités et le financement des futurs projets. Les échanges ont été riches, les points de vue parfois divergents, mais la réunion s'est conclue sur trois avancées :

- une vision partagée (et négociée) du développement du territoire ;
- une coordination des financeurs ;
- une coordination des acteurs opérationnels autour d'objectifs à atteindre et d'actions concrètes à mener.

Forte de son statut et de son histoire, **la politique de la ville jouit aujourd'hui d'un fonctionnement intense, coordonné et interministériel** (association des acteurs et mobilisation sur des programmes d'éducation, d'emploi, de sécurité, de logement, etc.). C'est un gage évident d'efficacité, en particulier pour rassembler les financements nécessaires à son bon fonctionnement.

En sortant de cette réunion, une question m'est venue à l'esprit. Comment se fait-il que nous soyons capables de nous mobiliser pour faire vivre une politique de la ville qui concerne 12 000 personnes... quand nous sommes incapables de faire de même sur le périmètre de ma mission locale, qui compte pourtant 120 000 habitants ? Et comment expliquer que, dans les territoires ruraux, qui souffrent également de fractures du lien social, d'inégalités sociales, économiques et territoriales profondes, ce lien avec les partenaires qui construisent nos politiques publiques ne soit pas aussi fluide ?

Si l'État coordonne les acteurs et les financements de la politique de la ville dans chaque département par le biais d'un délégué du préfet, pourquoi ne pas adopter le même fonctionnement pour la ruralité, en créant un **espace de planification rurale qui répondrait aux besoins de ces territoires dans toute leur diversité ?**

**J'en suis convaincu : certaines méthodes de la politique de la ville peuvent inspirer une politique ambitieuse de la ruralité.**



## S'APPUYER SUR L'EXISTANT : LES CRTE, UNE TENTATIVE PLANIFICATRICE INABOUTIE

Tentative de dialogue et de lien entre les collectivités territoriales et l'État, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont des dispositifs de contractualisation qui existent aussi en ruralité. **Ces « contrats » s'apparentent à une volonté de planifier à une échelle locale.**

**Les résultats ne sont malheureusement pas à la hauteur des attentes** : si les CRTE permettent parfois d'amorcer des projets de territoires, ils sont trop souvent le reflet d'une « liste de courses » pour un territoire. Les collectivités perçoivent en général les CRTE comme une étape de plus pour l'obtention de subventions – dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – et non comme le moyen de penser leur propre territoire. **Le lien avec les projets est donc souvent artificiel, voire absent.** On se retrouve avec, d'un côté, les élus locaux qui ont des attentes précises envers l'État (par exemple, un contrat unique simplifiant les dossiers de demandes de subventions ou une réduction des guichets d'appels à projets), et, de l'autre, un État qui préfère négocier avec les collectivités. En fin de compte, rien n'est concrètement mis en œuvre, ce qui alimente une frustration des élus locaux, des agents de l'État et des citoyens.

Je vois une cause principale à l'origine de ce dysfonctionnement. Dans le cadre du CRTE, **le lien entre l'État et les territoires procède d'une négociation bien moins aboutie que pour la politique de la ville : aucune construction d'une vision commune ou de coopération n'est réellement engagée, faute de temps, de moyens ou d'envie.** Ce fonctionnement de contrat qui multiplie les acteurs n'est pas le bon. Pour espérer un début de résultat, il faut choisir des échelons clairs de planification qui peuvent porter une vision à l'échelle d'un bassin de vie, avec des moyens dédiés de débat et de financement.

## S'INSPIRER DES GROUPES D'ACTION LOCALE

Certains fonds européens sont dédiés exclusivement aux questions rurales. C'est le cas du programme LEADER (Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale), dont la gestion repose aujourd'hui sur des **Groupes d'action locale ou GAL**. Le GAL de l'Ardèche<sup>5</sup> est organisé de la manière suivante.

5. Entretien avec Christian Massola, maire de Brossainc et vice-président du GAL.

**Figure 1 – Fonctionnement du Groupe d'action locale Ardèche**



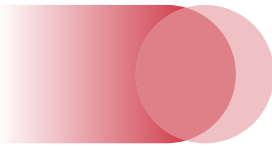
J'en retiens trois points positifs :

- une politique publique et un financement du territoire **largement décentralisés** ;
- un **organe financeur qui distribue les fonds destinés à la ruralité** et qui prend d'abord en charge les dépenses de fonctionnement ;
- un **organe de discussion** sur les thématiques rurales qui permet de prioriser les sujets.

Ce modèle est intéressant. S'il aboutit rarement à un projet de territoire, dans la mesure où les GAL restent des acteurs à la marge des politiques publiques et dotés de moyens limités, **il a le mérite de créer un « réseau de territoire »** qui dépasse les limites d'une commune ou d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et de nourrir les échanges entre le public et le privé.

## **ANCER LES ENJEUX DE PLANIFICATION DANS LES TERRITOIRES**

Construire une politique publique est un exercice d'autant plus complexe qu'il met en présence une multitude d'acteurs : collectivités, associations, financeurs et opérateurs. Cette situation a des répercussions sur la relation entre ces acteurs et sur la manière dont les sujets – souvent transversaux – sont mis sur la table et traités.



Tout comme un élu doit se forger une vision des enjeux de son territoire, **l'État a la responsabilité de faire dialoguer la spécificité de chaque territoire avec les enjeux nationaux**. Or, le retournement qu'a connu la politique d'aménagement du territoire depuis les années 1990 ne lui permet plus de jouer ce rôle. La suppression de la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) et le passage à l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) traduisent la **volonté de l'État de s'éloigner de sa fonction d'aménageur**. L'accompagnement de l'État dans les territoires se caractérise aujourd'hui par une forme de « gouvernement à distance<sup>6</sup> », qui a recentré les moyens et les objectifs des politiques publiques locales à l'échelle nationale.

6. Epstein R. (2006),  
« Gouverner à distance »,  
*Esprit*, n° 11, novembre, p. 96-111.

**Il n'y a donc plus de planificateur. Car prétendre faire des collectivités territoriales les nouvelles entités de planification, sans pour autant les doter des moyens ni de l'organisation nécessaires, revient à les condamner à ne pouvoir compenser cette mission autrefois très (trop) centralisée.** Les nouveaux outils inventés par l'État pour partager cette fonction d'aménageur, comme les CRTE, créent de nouvelles tensions et de nouvelles concurrences. Cette logique se ressent dans la politique de la ville (critères, crédits, contractualisation, etc.), mais aussi dans les autres territoires et pour les autres politiques publiques, où elle a deux conséquences directes.

**Premièrement, elle induit une manière de fonctionner en « appels à projets ».** Mode d'action privilégié de cet État distancié depuis vingt ans, **l'appel à projets est aujourd'hui largement critiqué, autant par les maires que par les ministres**. Il n'est qu'un outil, pertinent pour organiser le financement des projets mais inapproprié en matière d'orientation, de conception et de mise en œuvre des politiques publiques intégrées et concertées au niveau du territoire. C'est pourtant l'usage qui en est fait aujourd'hui.

**Deuxièmement, cette absence entraîne une perte d'expertise de l'État en matière de planification et d'aménagement** – perte qui peut susciter des tensions. De mes nombreuses discussions avec les élus locaux, un point saillant ressort. **Le rôle de l'« État accompagnateur » dans les territoires se serait perdu, pour laisser place à un sentiment amer : les collectivités font, les agents déconcentrés de l'État contrôlent.** Ce ressentiment larvé n'est ni bon ni juste pour les agents locaux de l'État, mais il traduit une réalité profonde qu'il faut prendre en compte.

La baisse de personnel dans les préfetures et les sous-préfetures, en particulier depuis la Révision générale des politiques publiques (RGPP), a été durement ressentie. Entre 2010 et 2021, les effectifs physiques des préfetures, hors corps préfectoral, ont été réduits de 14 %, passant de 27 613 à 23 652 agents<sup>7</sup>.

7. Cour des comptes (2022),  
*Les effectifs de l'administration  
territoriale de l'État. Exercices  
2010-2021*, p. 11.

Désorganisées par une telle attrition, **les administrations n'ont plus les moyens – en personnel, en expertise ou en temps – de réaliser le travail d'accompagnement et de conseil qu'elles fournissaient jusqu'alors** (notamment les directions départementales de l'équipement). Elles abandonnent alors cet accompagnement à un échelon national ou au secteur privé. En outre, avec l'inflation normative, les services déconcentrés consacrent davantage de leur temps à des actions de contrôle, au détriment du temps alloué au conseil des collectivités territoriales.

Cessons de déshabiller l'État dans les territoires. **Nous avons besoin d'un État déconcentré fort pour les zones de faible densité.** J'en suis persuadé : **si l'État manque d'une vision globale sur l'avenir de ses territoires, c'est d'abord par manque de déconcentration.** On ne réussira à bâtir des politiques publiques au niveau local que si on alloue les moyens nécessaires aux préfetures et aux sous-préfetures. C'est la condition *sine qua non* pour penser les enjeux globaux à l'échelle de chaque territoire et la coopération entre l'État et les collectivités.

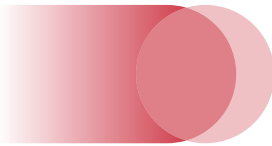
#### PROPOSITION N° 1

**Donner aux préfetures et sous-préfetures des moyens pour mieux exercer leur pouvoir de dérogation.**

La fonction préfectorale peut être un rouage moteur dans **la redistribution de la responsabilité dans notre société.** Sur les questions d'urbanisme, de contrôle des agences et des services déconcentrés de l'État, donner un **pouvoir dérogatoire réel au préfet**, c'est lui donner la possibilité de dire « oui ». Cela signifie avoir des moyens techniques et juridiques, mais aussi faire évoluer les méthodes et les habitudes. Par exemple, en matière d'urbanisme, *a fortiori* dans le cadre de la ZAN (zéro artificialisation nette), la possibilité de déroger peut débloquent des situations et **donner du sens aux règles** que nous édictons.

## PLANIFIER LOCALEMENT : INVENTER DE NOUVEAUX CIRCUITS DE CONFIANCE

Toutes les solutions énoncées ci-après ne sont envisageables qu'à une seule condition préalable : **faire confiance aux pouvoirs locaux, à l'État déconcentré, mais aussi et surtout aux élus locaux.** Construire une planification locale, adaptée aux territoires ruraux et à leur diversité, ne pourra se faire qu'en regagnant la confiance des collectivités, avec un État qui assume pleinement que les élus locaux se saisissent des outils et des moyens à leur disposition.



Si on veut des gouvernances locales qui fonctionnent, il faut commencer par porter une attention particulière à un **renforcement de la décentralisation**. La mise en œuvre d'une planification rurale passera nécessairement par le réexamen des sujets les plus critiques pour les collectivités territoriales rurales : l'articulation complexe EPCI-communes, la diminution des libertés financières locales, l'augmentation des projets et des compétences portés directement par les collectivités.

## **LES « COMITÉS DE PLANIFICATION RURALE » : UN MOYEN DE SIMPLIFIER ET DE COOPÉRER**

Si l'État sait mettre en œuvre une politique de la ville via un délégué du préfet, qui pilote et coordonne les fonds et les acteurs dans chaque département, **pourquoi ne pas inventer un mode de fonctionnement similaire pour la politique de la ruralité ?** Nous disposerions alors d'un **espace de planification rurale permettant de répondre de manière efficace aux besoins de ces territoires dans toute leur diversité**.

Nous avons besoin de faire confiance aux acteurs d'un territoire pour les faire discuter et décider ensemble de leurs politiques publiques. Il est donc plus que jamais nécessaire d'**imaginer des formes de gouvernance locale** qui permettront de donner vie à cet objectif. Un de ces outils pourrait être le « **comité de planification rurale** », où l'État viendrait coopérer et négocier une vision de territoire.

Ce comité de planification rurale deviendrait, à l'instar de ce qui existe pour la politique de la ville, **l'instance unique de réflexion, de discussion et de décision sur le projet du territoire rural identifié, réunissant l'ensemble des parties prenantes** : financeurs, opérateurs et collectivités publiques, services de l'État déconcentré. Son organisation pourrait se faire à **l'échelon de l'arrondissement avec deux strates territoriales**. Chaque arrondissement aurait ainsi la charge d'animer deux nouveaux comités :

- le premier réunissant tous les villages de moins de 3 500 habitants ;
- le second réunissant tous les bourgs de plus de 3 500 habitants (en dehors de ceux déjà concernés par la politique de la ville).

**Figure 2 – Organisation des comités de planification rurale au niveau de chaque arrondissement**



Le comité de planification rurale serait chargé de définir les enjeux du territoire : dialogue thématique, construction d'une vision de long terme et travail de planification. Il aurait aussi pour responsabilité de définir les grandes orientations concernant la répartition des subventions, avec **un nouveau mode de coopération territoriale**.

Pour bien fonctionner, ces comités devront instaurer une gouvernance équilibrée entre l'État – représenté par le préfet, le sous-préfet ou le secrétaire général de la préfecture – et les élus locaux, dont le représentant serait nommé ou élu.

Avec un modèle de gouvernance inspiré à la fois de la gestion des fonds européens et de la politique de la ville, les comités de planification rurale ne pourraient présenter un intérêt qu'à certaines conditions :

- **se réunir grâce à des moyens humains dédiés** dans les préfectures et les sous-préfectures : trois personnes par département chargées du suivi des comités et du portage de la vision de l'État pour le territoire ;
- **fusionner le mode de distribution actuel des fonds étatiques** (DETR, DSIL, Fonds vert, aides au fonctionnement, appels à projets nombreux, etc.) et idéalement une partie des fonds européens ;
- **supprimer plusieurs comités existants** pour réduire le nombre global de comités<sup>8</sup>.

Financièrement, ces comités répondant à des enjeux de développement territorial similaires à ceux des programmes portés par l'ANCT, leur mise en place pourrait être intégrée dans une réforme des programmes « Villages d'avenir » et « Petites villes de demain ».

#### PROPOSITION N° 2

Créer des comités de planification rurale et ultra-rurale dans chaque arrondissement.

#### PROPOSITION N° 3

Fusionner la gestion et la distribution des fonds d'État, de l'Union européenne et des appels à projets et attribuer ces missions aux comités de planification rurale et ultra-rurale.

8. Exemples de comités qui pourraient être intégrés à une vision globale : commission DETR, collège départemental consultatif pour le FDVA, commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics, commission départementale de coopération intercommunale, conférence territoriale de l'action publique, comité stratégique de cohésion du territoire.



## L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES DE LA RURALITÉ : L'ESPACE NATIONAL DE LA RURALITÉ

Alors que les 2 000 communes françaises comptant plus de 100 000 habitants rassemblent quelque 30 millions de personnes, comment représenter les 33 000 communes restantes dans le débat national ? **Il n'existe pas aujourd'hui d'espace d'agrégation de données, de partage d'expérience et de planification dédié aux politiques publiques de la ruralité.** Ou, s'il existe, le fait qu'un élu rural ne l'identifie pas est en soi un problème...

Pour combler cette lacune, une piste consisterait à adapter un outil qui existe déjà. En miroir de l'Observatoire national de la politique de la ville, pourquoi ne pas créer un « **Observatoire des politiques de la ruralité** » ? Un tel organisme permettrait d'aller plus loin que l'actuel Observatoire des territoires de l'ANCT.

**Ses missions seraient étendues à la production d'idées et de politiques publiques :** réflexions internes, identification et mise en valeur de bonnes pratiques locales, lien avec les services de l'État dans la conception des politiques publiques dédiées ou touchant la ruralité.

**Il fonctionnerait en lien avec les comités de planification rurale** dans un chaînage vertueux entre échelons national et local.

Enfin, **sa gouvernance laisserait une place et une confiance importantes aux élus locaux des territoires ruraux**, qui sont les plus à même de connaître les réalités et les besoins de leurs territoires.

Un tel observatoire, pour fonctionner, pourrait s'appuyer sur des initiatives telles que le Parlement rural ou être directement rattaché à une structure existante comme l'ANCT.

### PROPOSITION N° 4

Créer un Observatoire national des politiques de la ruralité.

## UNE GRANDE LOI POUR LA RURALITÉ ?

**Il manque aujourd'hui une loi de la « ruralité » ou de la « faible densité ».** Les étapes de la décentralisation et les grand-messes se succèdent sans pour autant dessiner de vision d'ensemble, sans **stratégie nationale concertée et partagée pour modeler le visage que la Nation veut donner à sa ruralité.** De nombreuses mesures et recommandations sont déjà proposées par les associations d'élus, le Haut-commissariat

à la Stratégie et au Plan, la Cour des comptes, les rapports parlementaires... mais sans s'inscrire dans un cadre commun, unificateur.

**Un appel à une grande loi d'orientation de la ruralité n'est donc pas accessoire ; il est plus que jamais nécessaire.** La Nation et ses représentants ont besoin de penser la ruralité de manière globale, d'en apprécier les réalités, les fonctionnements, les besoins et les apports.

Plutôt que d'envisager les territoires comme des provinces défavorisées qu'il s'agirait de soutenir, rappelons que les ruralités sont innovantes, dynamiques, solidaires et joyeuses. Répétons que les ruralités sont un espace où émergent de nombreux besoins... et quantité de solutions. La littérature sur ce point est foisonnante, précise et chiffrée. Il est donc temps d'agir et de trancher. Les questions de confiance, de subsidiarité, d'EPCI, de moyens, de compétences doivent être mises sur la table.

Cet impensé de la ruralité ne peut demeurer plus longtemps. La préparation d'une grande loi de la ruralité serait un moyen efficace d'y remédier. Par des débats nourris au Parlement, nous pouvons **remettre à plat les sujets critiques** (compétences, financements, accompagnement de l'État pour l'ingénierie de projets, réduction des normes, pouvoir de dérogation des préfets de département, etc.) **et construire une vision nouvelle des ruralités**, une stratégie dans laquelle pourrait s'inscrire de manière coordonnée l'ensemble des dispositifs publics existants ou à construire.

De cette grande loi, j'attends personnellement trois choses :

- **un volet organisationnel sur la déconcentration** qui donne un pouvoir de contrôle, de dérogation et un transfert de responsabilité aux préfets ;
- **des moyens et une gouvernance** qui permettent aux collectivités de peser sur la planification territoriale (via les comités de planification rurale) ;
- **un choix clair sur l'organisation territoriale** et la relation ingénierie/planification/action entre une commune et son bassin de vie (EPCI ou autre).

#### PROPOSITION N° 5

Oser une loi sur la ruralité construite à partir d'une image positive de nos territoires.

# La Collection du Plan

- **N° 1** – mai 2025 – **Benjamin MOREL**  
« Le mode de scrutin proportionnel : entre promesses et défis »
- **N° 2** – juin 2025 – **Sabine ROUX de BÉZIEUX**  
« L'accord de Nice sur les océans doit être à la hauteur des accords de Paris sur le climat »
- **N° 3** – juillet 2025 – **Véronique ANDRIEUX**  
« Du "Green Deal" au "Green Shield" »
- **N° 4** – juillet 2025 – **Sébastien SORIANO**  
« "Too big to shift" : pour une régulation des firmes systémiques de la transition écologique »
- **N° 5** – septembre 2025 – **Maxime SBAIHI**  
« Des écoles au marché du travail : la marée descendante de la dénatalité »
- **N° 6** – septembre 2025 – **Charles MICHEL**  
« Europe : les clés de la souveraineté »
- **N° 7** – octobre 2025 – **Roch-Olivier MAISTRE**  
« Médias audiovisuels et numériques : pour une nouvelle donne »
- **N° 8** – octobre 2025 – **Sébastien MAILLARD**  
« La Communauté politique européenne : organiser la famille européenne »
- **N° 9** – octobre 2025 – **Agnès BUZYN et Mélanie HEARD**  
« Mieux garantir la place de la science dans l'écriture de la loi »
- **N° 10** – octobre 2025 – **Antoine FOUCHER**  
« Décrochage démographique : cinq révolutions du marché du travail »
- **N° 11** – novembre 2025 – **Anders Fogh RASMUSSEN**  
« Réarmer la démocratie : investir dans la défense pour préserver la liberté »
- **N° 12** – novembre 2025 – **Antoine VERMOREL-MARQUES**  
« Pour une protection écologique : rétablir l'équité commerciale et environnementale face à la mondialisation déloyale »



HAUT-COMMISSARIAT  
À LA STRATÉGIE  
ET AU PLAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

La Collection du Plan publie des contributions originales sur une thématique donnée en vue d'éclairer le débat public. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

